



## Ordonnance de non conciliation

Par **catherine01**, le **12/10/2013** à **20:06**

bonsoir

je viens d'avoir la décision du jaf je ne comprends plus rien  
mon mari a abandonné le domicile conjugale depuis 14 ans en me laissant le crédit de la  
maison a payer et nos 2 filles à ma charge bien qu'étant majeures elles ne travaillaient pas.  
L'une étant étudiante l'autre en stage

je finis de payer le pret au mois de novembre

le juge n'a pas du tenir compte de ce fait car je dois une indemnité d'occupation à titre  
onéreux et la vente de la maison

je suis anéantie maman vit avec moi elle a 76 ans

lors de la procédure mon avocat a communiqué les pièces mais le confrère adverse ne nous  
a pas rien communiqué et ns sommes toute meme passés en conciliation

je ne comprends pas car je pense qu'il doit y avoir la loyauté entre avocats et le respect du  
contradictoire

Entre autre, mon avocate ne m'a pas fait part de notre demande en réponse à la requete de  
mon mari

que puis je faire n'y a t'il pas un vice de procédure car faire appel est très couteux

merci de l'aide que vous pourrez m'apporter car je n'en puis plus et les explications que me  
donne mon avocat ne me paraissent pas très claires

Je suis complètement perdue et ne sais plus comment je dois agir

j'ai un suivi par un psychiatrique car ma santé a été détruite par mon mari(dont TS et  
hospitalisation lors de l'abandon) et cette décision de justice ne fait qu'empirer mon état de  
santé. Peur de tout et reste enfermée à la maison. je n'arrive plus à prendre les bonnes  
décisions.

encore merci de vos réponses et éclaircissements